



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques



**Institut
des comptes
nationaux**

Comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie

2008-2018

Décembre 2020

Rue Belliard 14-18
1040 Bruxelles

e-mail : contact@plan.be
<https://www.plan.be>

Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Personne de contact pour cette publication : Guy Vandille, gv@plan.be.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Avant-propos

Conformément au Règlement européen n° 538/2014 (modifiant le Règlement n° 691/2011), les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui sont transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), mais aussi des trois comptes qui sont fournis depuis 2017, à savoir les comptes du secteur des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie pour la période 2008-2018.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le Comité scientifique sur les comptes nationaux.

Le président a.i. du Conseil d'administration
de l'Institut des comptes nationaux

R. Massant
Bruxelles, décembre 2020

Table des matières

Commentaire	1
Les flux de matières en chiffres	1
Différences par rapport à la publication précédente	7

Commentaire

Dans un premier temps, les résultats sont brièvement commentés. Ensuite, nous présentons les différences par rapport à la publication de 2019. Ces différences peuvent résulter soit de mises à jour des données de base, soit d'adaptations méthodologiques.

Les flux de matières en chiffres

Les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (CFM-EE)¹ ont pour objectif général de décrire les interactions entre, d'une part, l'économie nationale, et d'autre part, l'environnement naturel et le reste de l'économie mondiale en termes de flux de matières (à l'exception des flux d'air et d'eau). L'économie nationale est définie par des conventions du système des comptes nationaux. Les CFM-EE décrivent donc les interactions entre des unités résidentes du pays avec l'environnement et les non-résidents.

Pour satisfaire les obligations européennes, cinq tableaux² doivent être établis :

- Tableau 1 : Extraction intérieure
- Tableau 2 : Importations - total des échanges
- Tableau 3 : Importations – échanges hors UE³
- Tableau 4 : Exportations - total des échanges
- Tableau 5 : Exportations – échanges hors UE

Il ressort du graphique 1 que l'extraction intérieure de matières a baissé de 109 millions de tonnes en 2008 à 92 millions de tonnes en 2016, soit la valeur la plus faible sur la période étudiée. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution d'un quart de l'extraction de sable et de gravier. Au cours des années suivantes, l'extraction intérieure de matières est repartie à la hausse pour atteindre 96 à 97 millions de tonnes, en raison principalement d'une hausse de l'extraction de sable et de gravier, ainsi que d'une meilleure récolte de toutes sortes de cultures. La Belgique a importé plus de matières qu'elle n'en a exporté sur l'ensemble de la période⁴. Entre 2008 et 2015, les importations nettes de matières ont baissé de 17 %. En effet, alors que les exportations de matières sont restées plutôt stables, à l'exception d'un creux en 2009, les importations ont évolué légèrement à la baisse sur cette période. Entre 2015 et 2018, tant les importations que les exportations de matières progressent, respectivement

¹ Economy-Wide Material Flow Accounts

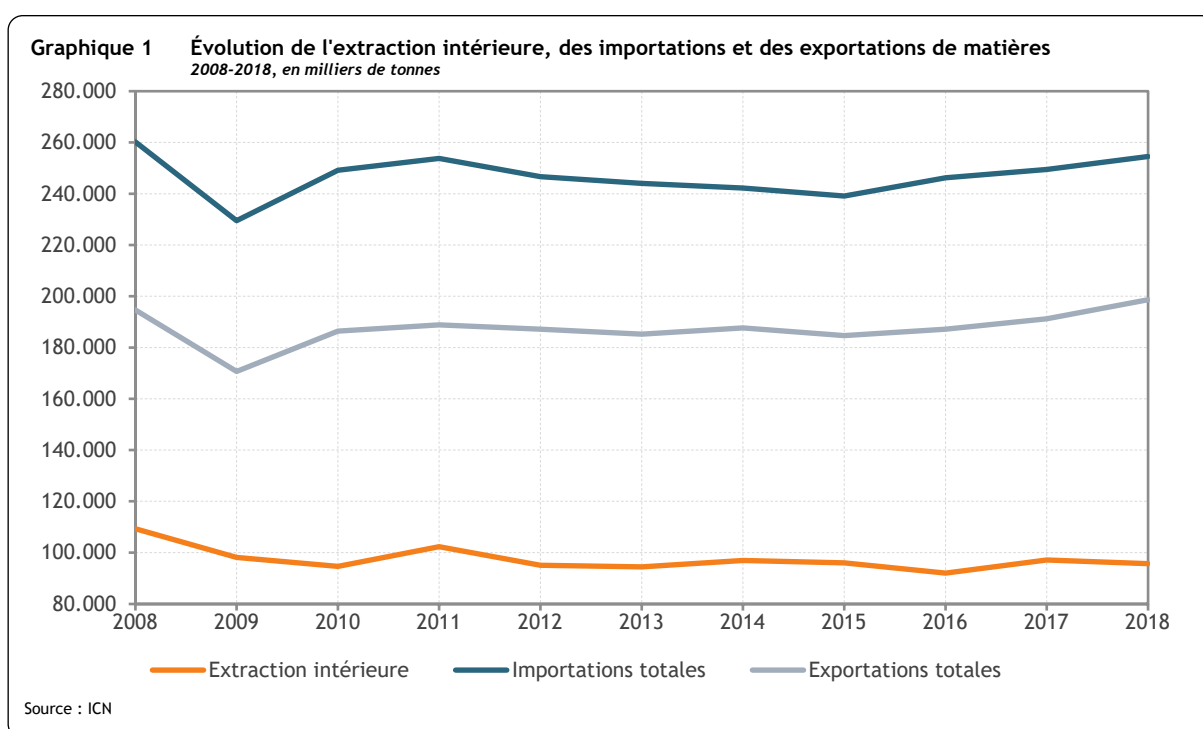
² Lors de la réunion de mai 2017 du groupe de travail sur les comptes environnementaux d'Eurostat, il a été décidé que les tableaux sur les échanges hors UE ne devraient plus être fournis. Officiellement, ils doivent encore l'être, conformément au règlement européen.

³ Dans cette publication, les données belges sur les échanges avec les pays en dehors de l'UE ont trait aux échanges avec les pays hors UE27 pour la période 2008-juin 2013 et aux échanges avec les pays hors UE28 (UE27 + Croatie) pour la période à partir de juillet 2013.

⁴ Les importations et exportations ne peuvent être comparées avec l'extraction intérieure, étant donné que cette dernière ne concerne que les matières, tandis que les chiffres des échanges englobent tous les biens. À cet égard, chaque produit est associé à la matière dont il est principalement composé.

de 6 % et de 8 %. Au cours de cette période, les importations nettes de matières progressent de 3 %. En 2018, les importations de 255 millions de tonnes de matières ont pratiquement avoisiné le niveau de 2008 (260 millions de tonnes), tandis que les exportations (199 millions de tonnes) ont dépassé le niveau de 2008 (195 millions de tonnes).

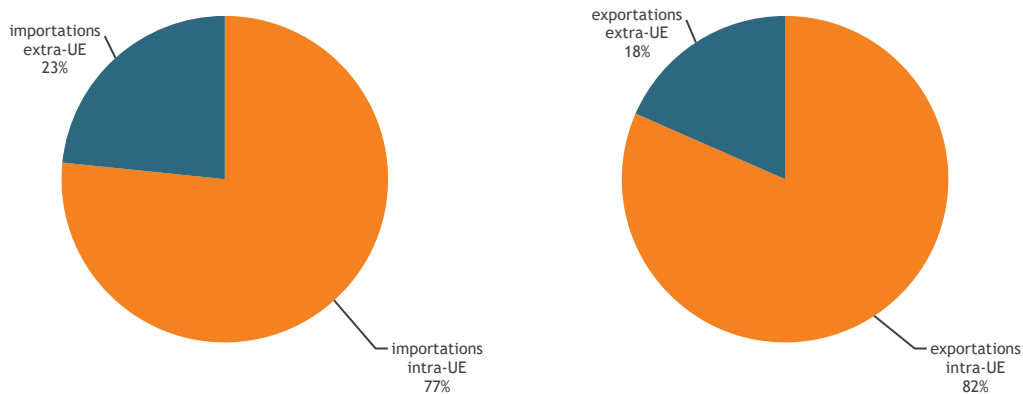
Cette hausse de 15 millions de tonnes des importations entre 2015 et 2018 s'explique pour un tiers par les importations de ronds industriels et, à hauteur de 20 % dans les deux cas, par des importations de fer et de vecteurs énergétiques liquides et gazeux. Dans cette dernière catégorie, ce sont essentiellement les importations de gaz naturel qui ont augmenté. Du côté des exportations, la hausse de 14 millions de tonnes observée entre 2015 et 2018 est attribuable pour 40 % aux exportations de produits métalliques. À cet égard, le commerce de navires a joué un rôle prépondérant. Les exportations de fer et de ronds industriels ont, dans les deux cas, contribué pour près d'un cinquième à la hausse des exportations de matières.



Les importations au départ des pays de l'UE 27/28 aussi bien que les exportations vers ces pays étaient pratiquement au même niveau en 2008 et 2018 (écarts de moins de 1 %). Les échanges avec les pays en dehors de l'UE27/28 ont davantage évolué. Les importations de matières en provenance de ces pays ont baissé de 7 %, tandis que les exportations ont augmenté de 11 %.

Le graphique 2 présente la composition régionale des échanges de matières. Plus de trois quarts en moyenne des importations proviennent des pays de l'UE27/28, et un peu plus de 80 % des exportations sont destinées à un de ces pays. Ces parts sont relativement stables dans le temps.

Graphique 2 Composition régionale des échanges de matières
Moyenne sur la période 2008-2018, parts en %



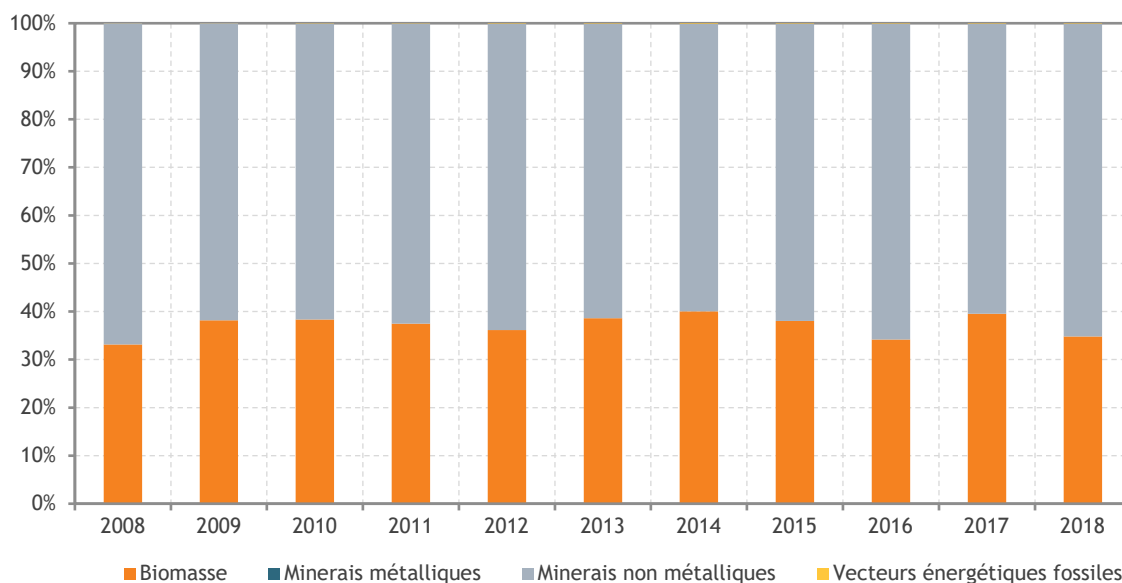
Source : ICN

Il ressort du graphique 3 que seuls deux types de matières sont extraits en Belgique au cours de la période 2008-2018, à savoir la biomasse et les minerais non métalliques. En Belgique, aucun minerai métallique n'est extrait. Le recyclage de vieux métaux n'est en effet pas inclus dans l'extraction intérieure étant donné qu'il ne s'agit pas d'une extraction de matières de la nature. De même, il n'y a pratiquement plus d'extractions de vecteurs énergétiques fossiles en Belgique depuis la fermeture des mines de charbon. La production issue des terrils de charbon est négligeable, elle représente à peine 0,1% de l'extraction intérieure de matières.

Les minerais non métalliques sont la principale matière extraite en Belgique, avec une part qui s'établit en moyenne à 63 % sur la période 2008-2018. Cette part a atteint son niveau maximum de 67 % en 2008 et 2016. La baisse en 2009 s'explique par le recul (en termes absolus) de l'extraction intérieure de minerais non métalliques. La hausse en 2016 n'est pas attribuable à un rebond, mais bien à un fléchissement de l'extraction intérieure de biomasse. La progression de la part des minerais non métalliques en 2018 résulte de la combinaison d'une augmentation de l'extraction intérieure de minerais non métalliques et d'une diminution de l'extraction domestique de biomasse.

L'extraction intérieure de minerais non métalliques concerne essentiellement le sable et le gravier. En 2011, ils représentaient près de trois quarts du total. La part du sable et du gravier a diminué de manière continue jusqu'à 65 % en 2016 pour ensuite remonter à 73 % en 2018. La part des marbre, granit, grès, porphyre, basalte, autres pierres ornementales ou de construction (sauf ardoise) a progressé, passant de 5 % en 2008 à 11 % en 2016, pour ensuite fléchir à 6 %.

Graphique 3 Composition de l'extraction intérieure
2008-2018, parts en %



Source : ICN

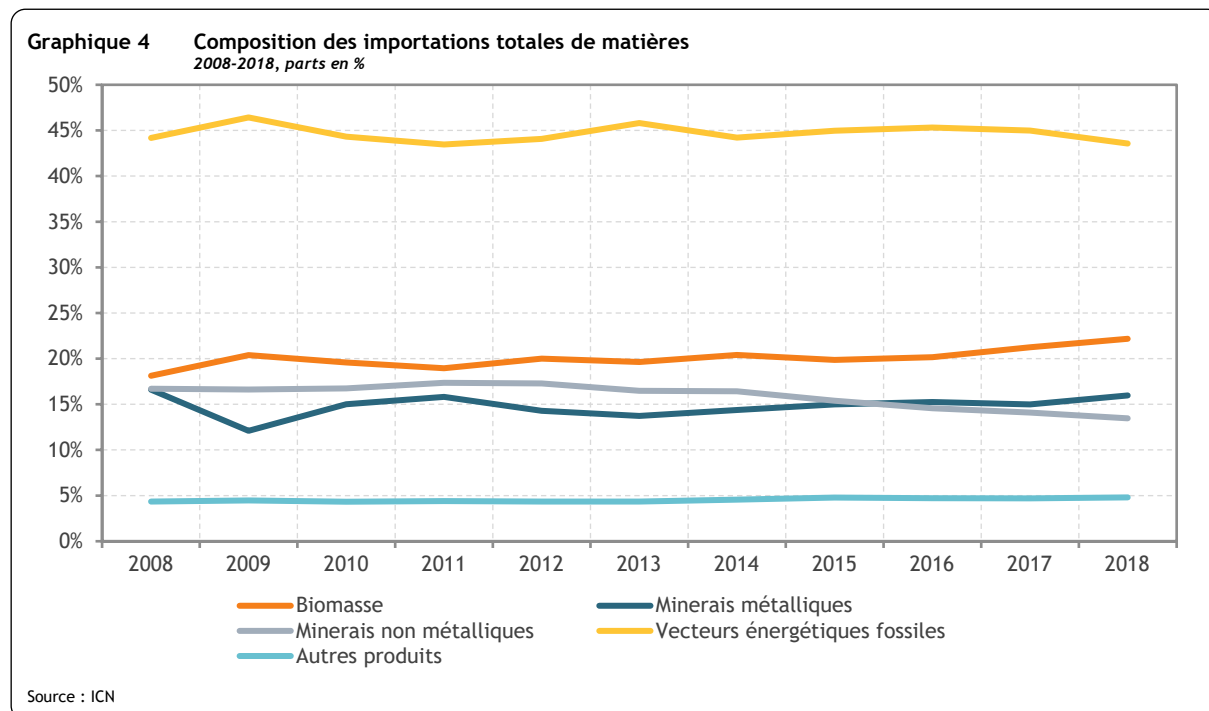
Au cours de la période 2008-2018, l'extraction intérieure de biomasse se composait, pour plus de la moitié, de résidus de cultures, de plantes fourragères et de biomasse pâturée, les plantes fourragères occupant la première place. Cependant, cette part a baissé de 56 % à 51 % en raison d'un recul de plus d'un quart de la production des cultures fourragères. Les cultures (à l'exclusion des cultures fourragères) ont constitué la deuxième catégorie la plus importante de la biomasse. Leur part a progressé de 38 % en 2008 à 42 % en 2018 en raison essentiellement d'une hausse de 15 % de la production de racines et de tubercules, d'une part, et d'une hausse de 10 % de cultures sucrières, d'autre part. La part des racines et des tubercules dans la biomasse a ainsi progressé de 8 % à 10 %, et celle des cultures sucrières de 13 % à 16 %.

L'évolution de la composition des importations de matières est illustrée au graphique 4. Les vecteurs énergétiques fossiles constituent manifestement la principale catégorie de matières importées en Belgique. Entre 2008 et 2018, la part des vecteurs énergétiques fossiles dans les importations totales a oscillé autour des 45 %. Les vecteurs énergétiques fossiles importés se composent, pour plus de la moitié, de pétrole brut, condensat et liquides de gaz naturel (LGN). Le gaz naturel a gagné du terrain sur la période considérée, sa part dans les importations totales de vecteurs énergétiques fossiles progressant de 26 % à 29 %. Le gaz naturel est le seul vecteur énergétique fossile dont les importations ont augmenté en chiffres absolus entre 2008 et 2018. Cette croissance représentait 2 millions de tonnes (soit une augmentation de 7 %).

La deuxième grande catégorie de matières importées est la biomasse, sa part dans les importations est passée de 18 % en 2008 à 22 % en 2018. La principale hausse (de 6 millions de tonnes) concerne les importations de ronds industriels. Par conséquent, la part du bois dans les importations de biomasse a progressé de 17 % à 25 %. Cette évolution s'est faite principalement au détriment de la part des produits essentiellement à base de biomasse, qui a reculé de 41 % à 30 %. Parallèlement, les importations de cultures (hormis les cultures fourragères) ont également fortement augmenté (de 4

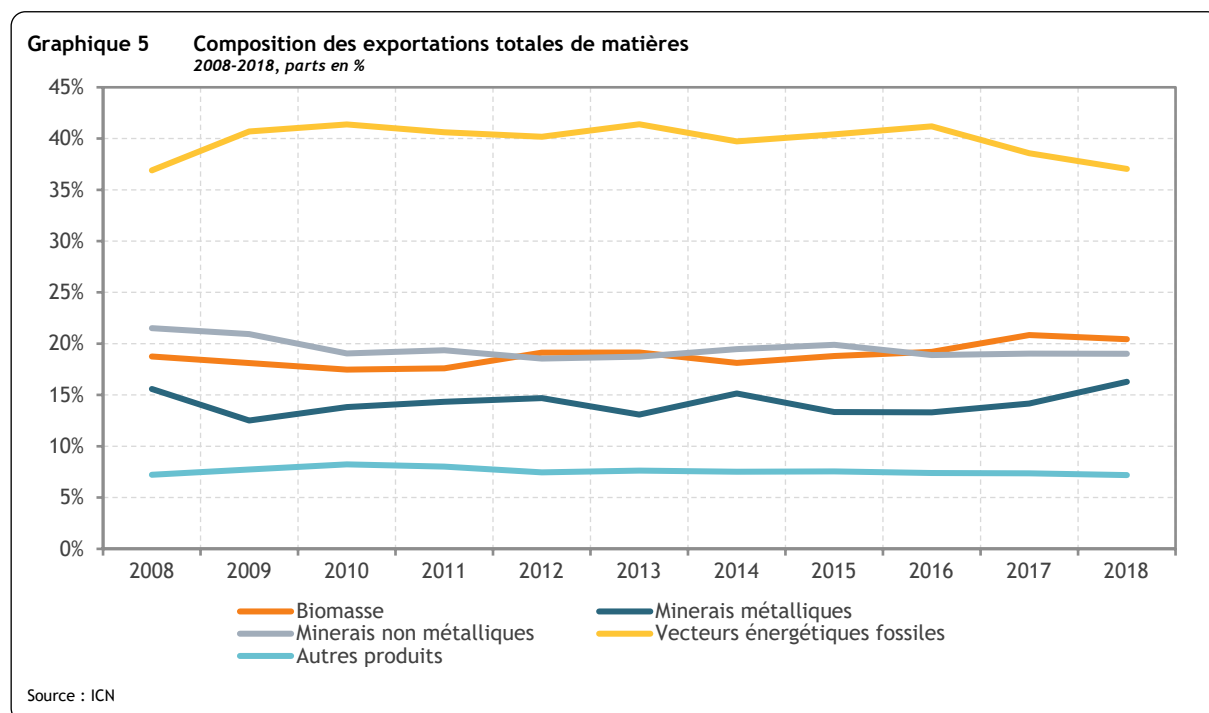
millions de tonnes). Il s'agissait principalement d'importations de céréales, racines et tubercules ainsi que d'oléagineux.

La part des minerais métalliques dans les importations totales de matières a oscillé autour des 15 % entre 2008 et 2018. En revanche, la part des minerais non métalliques dans ces importations totales a baissé de manière continue depuis 2011 (de 17 % à 13 % en 2018). Cette baisse est essentiellement à mettre sur le compte des importations de sable et de gravier qui ont chuté de près d'un tiers. En conséquence, la part du sable et du gravier dans les importations de minerais non métalliques a fléchi de 58 % en 2008 à 49 % en 2018.



Enfin, le graphique 5 présente la composition des exportations de matières. Au cours de la période 2008-2018, les principales matières exportées sont aussi et de loin les vecteurs énergétiques fossiles. Hormis la valeur plus faible en 2008, la part de cette catégorie dans les exportations totales atteint 41 % en moyenne jusqu'en 2016. Elle a toutefois fléchi à partir de 2017 pour atteindre 37 % en 2018, soit son niveau de 2008. Excepté en 2010, la part des minerais métalliques dans les exportations de matières reflète l'évolution de la part des vecteurs d'énergie fossile. Tant en 2008 qu'en 2018, la part des minerais métalliques s'est établie à 16 %, alors qu'elle était en moyenne de 14 % durant les années intermédiaires.

À l'exemple des importations, les exportations de vecteurs énergétiques fossiles se composent pour la majeure partie (44 % en moyenne) de pétrole brut, condensat et liquides de gaz naturel (LGN). Au cours de la période 2008-2018, le gaz naturel occupait une part de 25 % dans les exportations, soit une part légèrement inférieure à celle des produits essentiellement à base de vecteurs énergétiques fossiles. La part des minerais non métalliques dans les exportations est passée de 22 % en 2008 à 19 % en 2018. Comme pour les importations, le sable et le gravier jouent un rôle essentiel dans l'évolution, leurs exportations baissant de 10 %. Entre 2008 et 2016, la part de la biomasse a oscillé autour des 18 % pour dépasser 20 % à partir de 2017. Au sein des exportations de biomasse, la part des racines et tubercules et celle des produits essentiellement à base de biomasse ont nettement progressé. En revanche, la part du bois est tombée de 20 % en 2008 à 15 % en 2018, en dépit d'une forte hausse des exportations au cours des dernières années.



Différences par rapport à la publication précédente

Par rapport à l'édition 2019 des comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (CFM-EE), plusieurs adaptations ont été apportées.

En ce qui concerne l'extraction intérieure de biomasse, la biomasse pâturée a été nettement revue à la hausse à la lumière des nouveaux chiffres des CFM-EE flamands. La croissance nette du stock de bois a été adaptée à la baisse à la suite de l'utilisation d'une nouvelle source de données (collaboration FAO-Eurostat). La ventilation de la production de bois entre le bois industriel et le bois de chauffage a également été adaptée compte tenu d'informations antérieures à 2008.

S'agissant de l'extraction intérieure de minerais non métalliques, les chiffres des matières terreuses excavées ont été revus sur la base des nouveaux CFM-EE flamands. En conséquence, ces chiffres ont été adaptés à la hausse surtout pour les années 2015-2017.

Enfin, plusieurs chiffres relatifs aux échanges ont fortement évolué. Ces modifications résultent de l'utilisation d'une nouvelle table de conversion d'Eurostat pour la conversion d'unités en pondérations, la correction de certaines formules dans le modèle de calcul et, pour 2017, la correction des chiffres des importations et des exportations au niveau des produits et des entreprises individuels. Cette dernière correction, surtout, a considérablement influencé certains chiffres spécifiques, à savoir les chiffres des importations de bois (-28 %) et des produits essentiellement à base de métaux (baisse de plus de 50 %) et sur les exportations de produits essentiellement à base de métaux (-80 %). Les corrections portent sur des erreurs d'unités utilisées. Les importations de produits essentiellement à base de métaux ont été sensiblement revues à la hausse pour la période 2012-2016. Ces révisions découlent essentiellement de l'utilisation de la nouvelle table de conversion d'Eurostat. Quant aux importations de métaux précieux, elles ont été corrigées sensiblement à la hausse pour les années 2008-2012. C'est également le cas pour les importations de zinc durant les années 2008-2009, et d'uranium et thorium sur la période 2012-2015. Il s'agit toutefois de montants assez négligeables par rapport à l'ensemble des minerais métalliques.